



Marché de Noël de Jouy-en-Josas

7 et 8 décembre 2019

Samedi : 10h-20h et dimanche : 10h-19h

Installation des stands le samedi à partir de 8h.

DEMANDE D'INSCRIPTION

à retourner avant le 7 septembre 2019

Marché de Noël



Coordonnées de l'exposant :

Nom / Prénom :

Nom de la société (le cas échéant) :

Adresse :

Téléphone : E-mail :

Liste et description des produits vendus

Joindre une ou plusieurs photographie(s)

.....

.....

.....

.....

Statut :

- Particulier (joindre la photocopie de la pièce d'identité)
- Professionnel (joindre la photocopie de la pièce d'identité + justificatif)

Emplacement :

<input type="radio"/> Emplacement extérieur*	<input type="radio"/> Emplacement intérieur*
Droit d'inscription pour les 2 jours	Droit d'inscription pour les 2 jours
<input type="checkbox"/> 80 €uros les 3 mètres avec 2 tables	<input type="checkbox"/> 75 € les 2 mètres avec 1 table
<input type="checkbox"/> 100 €uros les 4 mètres avec 3 tables	<input type="checkbox"/> 150 € les 4 mètres avec 2 tables
Mode de règlement : Chèque libellé à l'ordre du Trésor Public <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/>	
* Les stands seront attribués après délibération et selon la limite des places disponibles	

Besoins logistiques :

Nombre de chaises	Nombre de grilles ou panneaux d'exposition	Electricité (maximum 16A)	Liste des appareils électriques
-----	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 (selon les disponibilités)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	- - - -

RÈGLEMENT



1. L'entrée du Marché de Noël est gratuite pour les visiteurs.
2. Les demandes ne seront traitées qu'à réception du dossier complet.
3. Le nombre de stands étant limité, les stands seront attribués après sélection du comité d'organisation et selon les places disponibles.
4. L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
5. L'équipe organisatrice décline toute responsabilité pour les vols ou dommages aux objets, marchandises, véhicules et autres.
6. La décoration des stands est à la charge des exposants.
7. L'installation des stands sera possible le vendredi (entre 17h et 21h) et le samedi (à partir de 8h).
8. En cas de désistement, prévenir les organisateurs au plus tard 1 mois avant la date de l'événement. Dans le cas contraire, la participation financière ne sera pas restituée.
9. Les véhicules seront garés sur l'un des parkings en dehors du périmètre du Marché de Noël. Il sera possible d'accéder au plus près des stands uniquement pour décharger le matériel nécessaire à l'installation du stand (dans les créneaux horaires indiqués).
10. Le bénéficiaire s'engage à se munir d'une pièce d'identité le jour de la manifestation.
11. Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand ouvert le samedi de 10h à 20h et le dimanche de 10h à 19h.
12. Notre commune s'inscrivant dans une démarche de développement durable, elle souhaite que ses partenaires participent pleinement à sa démarche en éliminant l'utilisation du plastique et des emballages autant que faire se peut, et en favorisant les produits durables, naturels, et recyclables.
13. Le bénéficiaire s'engage à quitter les lieux en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé et en respectant les consignes de tri. Les sacs de pré-collecte distribués seront à disposer dans les bacs de récupération correspondants.

Je déclare vouloir participer en tant qu'exposant au Marché de Noël de Jouy-en-Josas des 7 et 8 décembre 2019, place de la Marne, à l'intérieur ou à l'extérieur (sous tentes éclairées et non-chauffées).

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à l'appliquer.

Fait le : _____ à _____.

Signature :

Documents (bulletin, règlement et photos des articles) à retourner avant le 7 septembre 2019 à :

***Mairie de Jouy-en-Josas
Service événementiel
19 avenue Jean Jaurès
BP 33
78350 JOUY EN JOSAS***